

un symbole de l'entente du cessez-le-feu de 1954 et peut être considérée comme l'indication de l'intérêt continue que les puissances de Genève portent à la situation. Ce qui prime, par-dessus tout, c'est notre conviction que, dans la bonne conjoncture, la Commission pourrait fournir un apport positif au règlement pacifique du conflit vietnamien. Le Gouvernement canadien a cherché, à maintes reprises, à explorer, avec ses collègues indiens et polonais à la Commission, la possibilité pour cette dernière de jouer un rôle utile dans le rapprochement des deux parties opposantes. Jusqu'ici, il a été impossible de réaliser cet objectif. Néanmoins, nous reconnaissons que la participation du Canada au travail de la Commission nous fournit une occasion particulière d'entretenir le dialogue entre les parties que la guerre touche de plus près. L'ancien haut commissaire en Inde, Mr. Chester Ronning, a fait deux visites à Hanoï, comme représentant du Gouvernement canadien; il a largement contribué à l'interprétation et à la clarification de la position du Gouvernement nord-vietnamien. Le commissaire canadien à la Commission du Vietnam se rend souvent à Hanoï et il peut y avoir de francs échanges de vues avec les autorités. Au cours de ma visite en Europe, l'automne dernier, j'ai étudié en profondeur le problème avec les Gouvernements de la Pologne et de l'Union soviétique. Je suis resté en contact avec toutes les parties et les personnalités qui sont en mesure de faire jouer leur influence en faveur de la paix au Vietnam. Naturellement, le Canada a pleinement appuyé les initiatives constructives déjà prises par d'autres nations.

Que nos efforts pour la réalisation d'un règlement pacifique au Vietnam n'aient pas porté fruit, cela ne constitue pas, à mon avis, une raison d'y renoncer. Il faut que le conflit actuel prenne fin. Il faut, aussi, susciter un règlement honorable. Nous poursuivrons nos efforts dans ce but.

Plusieurs tentatives ont été faites pour créer les circonstances où des entretiens et négociations susceptibles d'entraîner un cessez-le-feu et un règlement durable se produiraient. Aucun de ces efforts n'a réussi mais nous avons pu apprécier, dans certains détails, les positions respectives des deux côtés et déterminer avec assez de précision le comportement voulu pour ramener le niveau des hostilités à un point où la discussion serait possible. Récemment, j'ai laissé entendre que l'Accord de cessez-le-feu de 1954, qui était axé sur les dispositions d'une trêve et le désengagement des forces, englobait les objectifs que nous visons aujourd'hui. De toute évidence, on ne peut espérer un cessez-le-feu du jour au lendemain. Par contre, une nouvelle mise en vigueur progressive des clauses du cessez-le-feu de 1954, en plus de créer un climat favorable aux entretiens entre les deux parties, en permettant à celles-ci de s'engager, pas à pas, vers la "désescalade", donnerait une certaine impulsion aux négociations.

J'envisage un déroulement en quatre étapes. La première entraînerait la restauration du caractère démilitarisé de la zone de chaque côté du 17<sup>e</sup> parallèle et une nouvelle mise en vigueur des clauses de l'Accord de cessez-le-feu qui interdit d'utiliser le Nord-Vietnam ou le Sud-Vietnam comme base de gestes hostiles contre l'autre partie. A mon sens, cela comprendrait le bombardement et toute autre action militaire contre le Nord-Vietnam. La deuxième étape engendrerait le gel de l'activité militaire au Vietnam, au niveau actuel. Les deux parties promettraient de ne pas s'engager dans une action militaire devant différer, de forme ou d'intensité, de ce qui se passe présentement; il s'ensuivrait peut-être aussi une prohibition contre le renforcement du personnel et du matériel militaires dans le Nord-Vietnam